

Lecoutre

Nom : _____
Prénoms : *Louis, Léon, Eugène* Surnom : _____

Número matricule du recrutement : *2687*
Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le *7 Août 1869*, à *Picrès-Effroy*, canton de *Stenquis*, département du *Pas-de-Calais*, résidant à *Picrès*, canton de *Guines*, département du *Pas-de-Calais*, profession de *Cultivateur*
fils de *Louis Léon Justin* et de *Joly, m^{re} Josali Adèle*, domiciliés à *Picrès*, canton de *Guines*, département du *P. d. Calais*

SIGNELEMENT.

Cheveux *bruns*, sourcils *châtains*
yeux *bleus*, front *ordinaire*
nez *gras*, bouche *moyenne*
menton *à pointe*, visage *ovale*
Taille : 1 m. *78* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

N° *65* de tirage dans le canton de *Guines*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Non

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal. (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 1^{er} Bataillon d'Artillerie de Forteresse à compter du 15 novembre 1890. Arrivé au Corps le 21 jour 18^{me} 12^{me} 1893.
Années acquiescées le 29 Sept^r 1899.
En congé le 24 Septembre 1893.

Dans l'armée active. _____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | Domicile ou résidence. |
|------------------|---------------------|---------------------------------------|------------------------|
| <i>12 Mai 93</i> | <i>Bourmonville</i> | <i>3^e Arr^{on}</i> | <i>R</i> |

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. *1^{er} Bataillon d'Artillerie de Forteresse.*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *3^{es} d'Artillerie de Forteresse 2894*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Réformé n° 2 le 6 août 1896 par la Commission Spéciale de St Omer pour cause d'absence adhérente au côté gauche.
 Numéro au contrôle spécial du recrutement *408*

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l _____ du _____ au _____
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l _____ du _____ au _____
 Passé dans l'armée territoriale le _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Maintenu réformé par l'Ordre de St Omer le 21 Mars 1914.
 A accompli une période d'exercices dans l _____ du _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le *20 Mars 1914*

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <i>1^{er} 9 1893</i> | <i>1^{er} 9 1893</i> | <i>1^{er} 9 1893</i> | <i>1^{er} 9 1893</i> |

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

1. Guerre. — Registre matricule.